

Comprendre le fonctionnement de l'IFLA

1. Qu'est-ce que l'IFLA ?

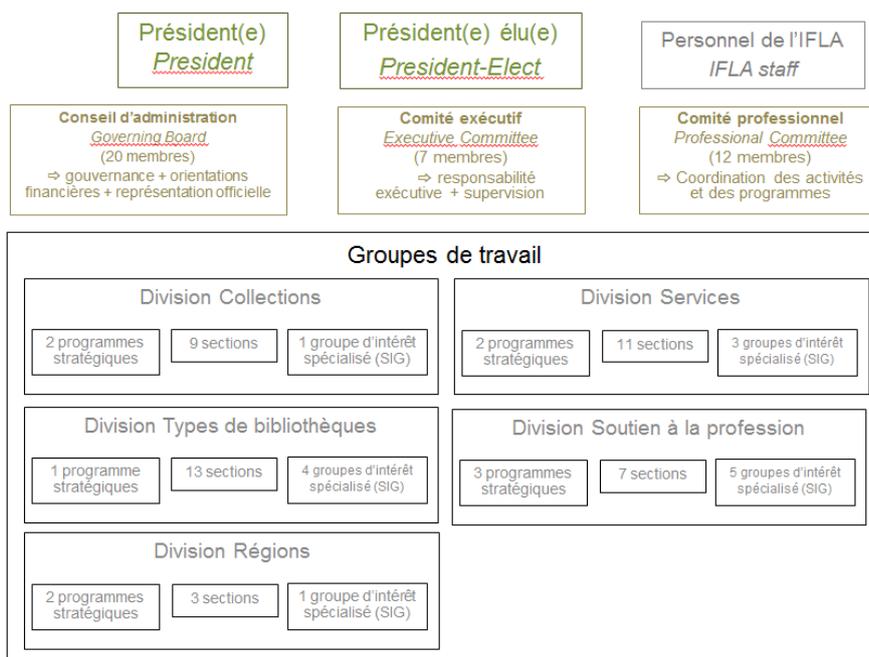
Créée en 1927 et d'abord essentiellement constituée des associations professionnelles européennes et américaines, la Fédération Internationale des Associations et Institutions de Bibliothèques (IFLA) s'est élargie, depuis les années 70, aux institutions et aux professionnels de tous horizons, en particulier les pays en voie de développement. Elle regroupe aujourd'hui **1500 membres répartis dans 150 pays**, qui assurent 60% du financement de l'IFLA par leurs cotisations. Depuis 1971, l'organisation a son siège à La Haye où elle dispose d'un secrétariat général permanent regroupant 15 salariés.

L'IFLA est la principale organisation représentant les intérêts des bibliothèques et services d'information, et de leurs usagers. C'est une organisation non gouvernementale qui a pour fonction de promouvoir les bibliothèques au niveau international, et d'élaborer des normes de haut niveau pour les services des bibliothèques. L'activité de l'IFLA est organisée autour des valeurs fondamentales qui sont la liberté d'accès à l'information et la nécessité d'un accès universel et équitable à l'information.

L'évènement le plus visible est le **congrès annuel** qui se déroule autour d'un thème particulier et dans un pays différent chaque année. Le congrès est l'occasion d'échanger des expériences, de débattre des questions de la profession, de découvrir les dernières innovations susceptibles d'améliorer les services en bibliothèque, de rencontrer des professionnels de tous horizons. Il réunit environ 3000 participants. Ce congrès donne lieu à la production quotidienne d'un journal ***l'IFLA Express***, traduit dans les 7 langues officielles de l'IFLA.

2. Le fonctionnement de l'IFLA

FONCTIONNEMENT DE L'IFLA



Le/la Président(e) en exercice choisit un thème d'action pour la durée de son mandat, comme « Des bibliothèques fortes pour des sociétés fortes » (présidence de Sinikka Sipilä, 2013-2015).

Le Conseil d'administration (CA) est en charge de la gouvernance et des orientations financières et professionnelles de l'IFLA, il représente la Fédération en justice et dans toute autre démarche officielle.

Le Comité exécutif (CE) du conseil d'administration a la responsabilité exécutive par délégation du CA pour superviser la direction de la Fédération entre chaque réunion du CA, dans le cadre des politiques établies par celui-ci.

Le Comité professionnel (CP) de l'IFLA assure la coordination de l'activité de toutes les composantes de la Fédération en charge des activités, politiques et programmes professionnels (Sections, Activités fondamentales, SIG).

Les groupes de travail, supervisés par le Comité professionnel, comportent **43 sections, 10 programmes stratégiques et 14 groupes d'intérêt spécialisé regroupés en 5 divisions**. Les professionnels impliqués dans les activités de l'IFLA se réunissent tous les ans lors d'un congrès mondial des bibliothèques et de l'information (WLIC). Mais les groupes travaillent toute l'année à distance ou lors de réunions intermédiaires.



3. Une multitude de ressources

Mais l'IFLA c'est aussi une masse d'information à disposition de tous les professionnels : [la bibliothèque de l'IFLA](#) contient les textes cadres et prises de positions, mais aussi les textes et diaporamas des conférences données lors des congrès et des congrès satellites (satellites meetings). L'IFLA entretient aussi un partenariat soutenu avec des organisations internationales telles que l'UNESCO, avec qui elle a rédigé 6 manifestes communs.

De plus, l'IFLA a produit en 2013 son [Rapport de tendance \(IFLA Trend Report\)](#) : un rapport sur les tendances futures de la société afin d'aider les bibliothèques à anticiper les évolutions de celle-ci et à s'y adapter au mieux. Ce document est en lien avec un site dédié [IFLA World Report](#) qui regroupe tous les documents analysés pour constituer le rapport ainsi que des cartes et un espace de discussion.

4. Vers une diversité culturelle et linguistique

Les langues officielles au sein de l'IFLA sont : l'allemand, l'anglais, l'arabe, le chinois (mandarin), l'espagnol, le français, et le russe. Des efforts sont faits par les différentes communautés pour traduire les textes de référence et les communications. Le site de l'IFLA est désormais disponible en grande partie en français et en espagnol, en plus de l'anglais.

Le [Comité français international bibliothèques et documentation \(CFIbd\)](#) est une association dont le but est de soutenir la présence française dans les relations internationales des professions de la bibliothèque et de la documentation. Son objectif est aussi de promouvoir au sein de ces instances la diversité culturelle et linguistique (dont notamment la pratique de la langue française). Pour cela, le CFIbd s'investit dans la traduction des textes et du site de l'IFLA et attribue des bourses aux professionnels français et francophones pour une participation aux congrès de l'IFLA, de [Liber \(Ligue des Bibliothèques Européennes de Recherche\)](#) et d'[Eblida \(Bureau européen des associations de bibliothèques, d'information et de documentation\)](#). Par ses actions, [l'Association Internationale Francophone des Bibliothécaires et Documentalistes \(AIFBD\)](#) soutient également la francophonie au sein des instances internationales et notamment au sein de l'IFLA. Plusieurs associations professionnelles françaises, comme par exemple l'Association des bibliothécaires de France (ABF) et l'association des professionnels de l'information et de la documentation (ADBS), participent aux activités de l'IFLA.

Liens	<p>IFLA International Federation of Library Associations (IFLA), Le Dictionnaire, ensib, 2012. Pour en savoir plus sur l'IFLA et ses différentes instances, sur ses activités et des groupes de l'IFLA, ses publications de l'IFLA, et la bibliothèque de l'IFLA. Participer à l'IFLA, Amandine Jacquet, fiche pratique de l'ensib, 04 février 2014. À la crête des vagues, ou submergé par la marée? : Naviguer dans un environnement de l'information en mutation, aperçu du rapport sur les tendances, IFLA, 2013. Manifestes UNESCO/IFLA des bibliothèques, 1994 et 1999.</p> <p>Précédents congrès de l'IFLA IFLA 2013 : « Les bibliothèques au futur : d'infinies possibilités », Jean-Philippe Accart, BBF, 2013, n° 6. L'IFLA 2012 à Helsinki : « La voix globale des bibliothèques », Jean-Philippe Accart, BBF, 2012, n° 6. L'IFLA 2012 : Aspects novateurs de la valorisation du patrimoine, Raphaëlle Mouren, BBF, 2012, n° 6. Les nouveaux professionnels au-delà des nouveaux professionnels, Ophélie Ramoatxo, Bibliothèque(s), 2012, n° 61. Sur la maîtrise de l'information, Agnès Colnot, Bibliothèque(s), 2012, n° 61. Les bibliothèques au-delà des bibliothèques : intégration, innovation et information pour tous, Jean-Philippe Accart, BBF, 2011, n° 6. Les bibliothèques et l'intégration, Cécile Trévian, Bibliothèque(s), 2011, n° 59/60. Haïti, l'Afrique et le web 2.0 : congrès de l'Ifila 2010, Jean-Philippe Accart, BBF, 2011, n° 1.</p> <p>Coopération internationale Coopération internationale, Le Dictionnaire, ensib, 2013. Bibliothèques, bibliothécaires et coopération internationale, Annick Guinery, Bibliothèque(s), 2007, n° 33. Bibliothèques, bibliothécaires et coopération internationale, Annie Le Saux, BBF, 2007, n° 4.</p>
--------------	---



Advocacy

[Advocacy](#), Le Dictionnaire, enssib, 2013.

[L'advocacy des bibliothèques : vers un modèle à la française](#), Antony Merle, mémoire du DCB, enssib, janvier 2012.

Relations internationales et Francophonie

[Comité français international bibliothèques et documentation \(CFIbd\)](#)

[Réflexions sur l'état de la bibliothéconomie et des bibliothèques francophones](#), Réjean Savard, BBF, 2012, n°6.

Fiche créée par Cécile Malleret, le 09 septembre 2009
Mise à jour par Amandine Jacquet, le 17 décembre 2013